



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

officines

Question écrite n° 38657

Texte de la question

Mme Laure de La Raudière interroge Mme la ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur la situation économique de nombreuses pharmacies situées en milieu rural. Aujourd'hui, de nombreuses officines ne trouvent pas de repreneurs, et leurs fermetures risquent de déstabiliser notre système de soin, mais également de briser des liens sociaux forts dans les petits villages. En effet, pour les personnes isolées, malades, âgées, le pharmacien est bien souvent leur seul interlocuteur, et un relais essentiel à leur maintien à domicile. D'après les chiffres de la Fédération des syndicats pharmaceutiques de France, un tiers de la profession enregistre des chiffres négatifs sur les six derniers mois de l'année, et quatre mille officines sont au bord du dépôt de bilan. Aussi, elle souhaiterait connaître précisément la situation des pharmacies en Eure-et-Loir, et savoir quelles sont les mesures envisagées par le Gouvernement pour maintenir un réseau d'officines sur l'ensemble du territoire, et notamment en milieu rural.

Texte de la réponse

Les règles relatives aux ouvertures et aux transferts des officines de pharmacie ont été modifiées par la loi de financement de la sécurité sociale (LFSS) du 19 décembre 2007. L'objectif des nouvelles dispositions vise non seulement à préserver un maillage adapté aux besoins de la population, mais également à optimiser la répartition des pharmacies en autorisant les regroupements ou les transferts sur l'ensemble du territoire. Chaque pharmacie doit pouvoir disposer d'un volant d'activité suffisant pour offrir un service pharmaceutique satisfaisant pour les patients en répondant aux exigences de qualité. À cette fin, il appartient aux pharmaciens d'officine d'étudier la possibilité de s'intégrer dans des réseaux de santé constitués entre professionnels de santé au sein desquels ils peuvent apporter leurs compétences en tant que partenaires du système de soins. Des réflexions sont actuellement conduites sur les missions des pharmaciens, afin de les faire évoluer pour permettre à ces derniers de participer à la prise en charge des patients dans le cadre d'un parcours de soins coordonnés dans lequel les pharmaciens apporteraient leur appui pour l'organisation des soins de premier recours, thème particulièrement utile en milieu rural. La bonne répartition des officines se traduit par le constat selon lequel sur l'ensemble du territoire, deux pharmaciens sur cinq exercent en milieu rural. Les 131 pharmacies implantées dans le département de l'Eure-et-Loir ont réalisé sur les deux dernières années un chiffre d'affaires supérieur à celui de la moyenne nationale. Les difficultés économiques rencontrées ces derniers mois ne concernent pas uniquement les pharmacies de ce département mais sont liées à une conjoncture défavorable. Dans ce contexte la solution à préconiser consiste à inciter les pharmaciens à se regrouper ou à transférer leur officine afin de retenir un emplacement correspondant le mieux possible aux besoins en médicaments de la population.

Données clés

Auteur : [Mme Laure de La Raudière](#)

Circonscription : Eure-et-Loir (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38657

Rubrique : Pharmacie et médicaments

Ministère interrogé : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Ministère attributaire : Santé et sports

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 23 décembre 2008, page 11072

Réponse publiée le : 14 juillet 2009, page 7095